

puis que ses membres sont ravis et qu'ils feront certaines recommandations? Votre Honneur pourrait sans doute tenir compte du point de vue parlementaire, de ce que le ministre des Finances déclare dans différentes régions du pays, c'est-à-dire à peu près ceci: «Nous verrons à ce que tous examinent ce Livre blanc. Nous allons le renvoyer à un comité parlementaire. Dans une certaine mesure, nous nous inspirerons des observations du comité. Nous le soumettrons aussi à d'autres personnes au Canada.»

En d'autres termes, le ministre des Finances nous dit: «Voici un document. Prenez-le, regardez-le, ruminez-le et revenez-nous avec quelques recommandations». J'ai accordé au ministre des Finances plus de crédit qu'il n'en mérite; je remarque que la motion est au nom du président du Conseil privé (M. Macdonald) et non pas du ministre des Finances.

Par conséquent, en étudiant ce Livre blanc, nous de la loyale opposition de Sa Majesté, nous disons qu'il y a là-dedans quelque chose que nous apprécions. C'est peut être la pilule que le pays doit avaler à cause des erreurs stupides commises par le gouvernement dans le passé. Des changements sont peut-être nécessaires. Mais, au sujet de certaines parties du Livre blanc, nous disons tout net qu'il ne contient aucun des stimulants qui devraient être la base et l'intention première de toute proposition fiscale, mais seulement des mesures désincitantes.

Soit dit en passant, nous en avons assez de voir le gouvernement charger les comités de telles ou telles choses. Il est temps que la Chambre des communes le fasse. A notre avis, il faudrait charger le comité de remplacer les propositions désincitantes. Nous ne prétendons pas qu'il faudrait demander au comité de remplacer le Livre blanc par un autre—Dieu nous en garde! Il faudrait plutôt que le comité soit chargé de changer certaines des propositions que nous jugerons désincitantes et d'en faire rapport à la Chambre, je suppose.

On ne me permet pas de précisions là-dessus. De toute manière, le chef de l'opposition (M. Stanfield), dans son plaidoyer magistral, a prouvé sans l'ombre d'un doute, sauf pour ceux qui ont un parti pris, qu'il y a des mesures désincitantes dans le Livre blanc. J'estime donc que ce que nous faisons est prévu dans le commentaire 201 de Beauchesne, qui dit:

Une proposition d'amendement peut avoir pour but d'apporter à une question les modifications qu'il faut pour lui assurer l'appui de ceux qui, si

[M. Baldwin.]

les modifications n'étaient pas faites, se verraient dans l'obligation ou de voter contre ou de s'abstenir de voter ...

Pour ma part, je pourrais difficilement voter pour la motion, parce que faute d'instructions données au comité, l'étude du Livre blanc pourrait être, je le crains, une perte de temps. Je serais beaucoup plus enclin à voter pour la motion que maintenant si l'on y chargeait le comité de trouver certaines solutions de rechange. J'estime qu'il faut voir dans l'amendement certaines instructions au comité pour que son rapport à la Chambre renferme quelques recommandations comme solutions de rechange aux mesures proposées dans le Livre blanc.

Si un simple amendement ordinaire et inoffensif comme celui-là n'est pas de ceux qu'il est permis aux députés de la Chambre de présenter quant il s'agit d'une proposition faite par le gouvernement en vue de soumettre un document à un comité pour qu'il l'étudie et en fasse rapport, alors il n'y a pas grand-chose que l'on puisse faire. Il existe quantités de commentaires sur ce point particulier, mais je suis sûr que Votre Honneur les connaît. Je signale à Votre Honneur que nous nous conformons parfaitement au commentaire 201. Nous proposons un amendement qui rendra cette proposition beaucoup plus acceptable aux membres de notre parti.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, je suis pris au dépourvu. Bien que Votre Honneur ait exprimé des doutes, vous n'avez pas dit en quoi l'amendement pourrait vous sembler contraire au Règlement. Sans doute, Votre Honneur ne peut attendre des députés qu'ils discutent dans le vide ou qu'ils tentent de tout couvrir dans l'espoir que certaines de leurs objections devanceront votre raisonnement. Je ne vois pas au juste ce qui cloche. Votre Honneur s'inquiète-t-il de savoir si c'est une motion de fond, qui requiert un préavis? Je ne mets pas en doute en ce qui concerne Votre Honneur...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'interviens pour dire à l'honorable député que divers points de l'amendement me laissent perplexe. Toutefois, le député de Peace River, expert en matière de procédure, a mis le doigt sur la difficulté, et il est certes allé au fait, en prouvant que l'amendement était acceptable. Il a soutenu le point précis que je mettais en doute. Si le député poursuivait l'argumentation du député de Peace River, il rendrait service à la présidence.